

☞ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ☞
Avocate / Lawyer

Le 24 novembre 2015

« Par courrier et par SDE »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3933-2015

Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2016-2017

Chère Consœur,

La présente donne suite à votre correspondance datée du 20 novembre 2015¹ concernant la planification de l'audience dans le dossier cité en objet et vise à indiquer à la Régie le temps requis par le GRAME pour sa participation.

En ce qui concerne le contre-interrogatoire des témoins du Distributeur, le GRAME évalue ainsi le temps requis :

Panel 1 : 5 à 10 minutes
Panel 2 : 25 minutes
Panel 3 : 5 à 10 minutes
Panel 4 : 30 minutes
Panel 5 : 5 à 10 minutes

Mme Nicole Moreau, analyste externe, et Mme Valentina Poch, analyste interne, adopteront la preuve du GRAME, la présentation étant estimée à une durée de trente-cinq (35) minutes. La soussignée prévoit une argumentation d'une durée estimée à trente (30) minutes.

Enfin, vous trouverez en pièces jointes deux déclarations assermentées déposées au soutien de la preuve du GRAME.

¹ A-0030

⌘ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ⌘
Avocate / Lawyer

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agr er, Me Dubois, l'expression de mes sinc res salutations.

(S) Genevi ve Paquet

Genevi ve Paquet, avocate

P.j. (2)
cc. Me  ric Fraser, par courriel (pour le Distributeur)